

Ressources pédagogiques et aspects juridiques

Frédérique Bertelet - Ezlearn Conseil

v3 30 mai 2024



Formation multimédia

Table des matières

I - Droit à l'image et droit d'auteur	3
1. Respecter le droit d'auteur	3
1.1. Quelle oeuvre exploiter ? La vidéo	3
1.2. Quelle oeuvre exploiter ? - le script de la vidéo	3
2. Respecter le droit à l'image et à la voix	5
2.1. Droit à l'image des mineurs	6
3. Exercice : Testez vos connaissances sur le droit d'auteur et le droit à l'image	7
4. Différents sites de ressources multimédia	8
Solutions des exercices	11
Glossaire	14
Références	15
Mentions légales	16

Droit à l'image et droit d'auteur



1. Introduction



Le droit d'auteur et le droit à l'image sont deux aspects juridiques différents.

Le droit d'auteur s'intéresse au créateur d'une oeuvre de l'esprit et comporte elle-même plusieurs aspects (droit moral et droit de reproduction).

Le droit à l'image nous concerne tous avec une particularité pour les mineurs qui sont encore plus protégés, notamment depuis la loi du 19 octobre 2020.

2. Respecter le droit d'auteur

2.1. Quelle oeuvre exploiter ? La vidéo

Quelles oeuvres
exploiter dans
les supports
pédagogiques ?



<https://vimeo.com/294774414>

2.2. Quelle oeuvre exploiter ? - le script de la vidéo

Quelle oeuvre pouvez-vous exploiter dans vos supports pédagogiques ?



Voyage sur la lune

Georges Méliès, passionné de magie a inventé les effets spéciaux au cinéma en 1896. “Le voyage dans la lune” a eu un tel succès que de nombreuses copies ont été effectuées sans demander l'accord à son auteur. A l'époque, aucune loi ne protégeait Méliès.

Aujourd'hui, en France, dès qu'une oeuvre est créée, elle est protégée par le code de la propriété intellectuelle. Une oeuvre de l'esprit peut être littéraire, artistique ou industrielle.

De quoi est composée le droit d'auteur ? Que veut dire exploiter une oeuvre? et quelle oeuvre vous pouvez exploiter pour fabriquer vos supports pédagogiques.

Le droit d'auteur est composé du droit moral et du droit patrimonial

DROIT D'AUTEUR = DROIT MORAL + DROIT PATRIMONIAL

- Le droit moral est attaché à la personne. Il signifie que l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son oeuvre. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible.
- Le droit patrimonial ou d'exploitation appartient à l'auteur. Il indique que l'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son oeuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droits, durant 70 ans. Puis elle tombe dans le domaine public.

Le droit d'exploitation appartient à l'auteur.

Il comprend le droit de représentation et le droit de reproduction. La reproduction consiste en la fixation sur un support matériel.

Pour représenter ou reproduire intégralement ou partiellement une oeuvre, vous devez obtenir le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits.

Quelle oeuvre puis-je utiliser?



Fondamental

DOMAINE PUBLIC



LICENCE CREATIVE COMMONS



AUTEUR

NON COMMERCIAL

NON DERIVED :
IDENTIQUE À L'ORIGINAL

Vous pouvez utiliser

- toutes les oeuvres du domaine public
- les oeuvres sous licence creative commons¹ en respectant les permissions d'utilisation. cette licence (CCBYNCND), par exemple : veut dire : obligation de citer l'auteur, de ne pas faire de profit commercial et de ne pas transformer l'oeuvre. Il y a d'autre licence, je vous invite à les explorer sur le site.
- de façon exceptionnelle sont autorisées :
 - les « copies ou reproductions strictement réservées à **l'usage privé** donc non destinées à une utilisation collective », et
 - les « **analyses et courtes citations** justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information ».

Si vous utilisez une oeuvre dans votre support pédagogique, elle reste la propriété morale de son auteur, le support pédagogique sera une oeuvre composite car elle appartient aux 2 auteurs. Dans tous les cas, n'oubliez pas de mentionner le nom de l'auteur et de son oeuvre.

3. Respecter le droit à l'image et à la voix

Droit à l'image, à la voix et atteinte à la vie privée



Fondamental



En France, la loi autorise à diffuser l'image et la voix d'une personne avec son **consentement explicite** ^{p.14} faute de quoi, cela constitue une **atteinte à la vie privée**.



Complément

Le droit à l'image et à la voix permet de faire respecter le droit à la vie privée de chacun.

Le réalisateur doit obtenir l'accord écrit d'une personne pour utiliser, c'est à dire : reproduire et diffuser son image et ses propos. Quelques exceptions existent, par exemple les événements publics.

Demander retrait image ^{Demander retrait image p.15}

La CNIL ou le juge peuvent être saisis si l'image est diffusée à la télévision ou en ligne. ^{Le droit à l'image à la télévision p.15}



art 226-1 code pénal ^{Article 226-1 code pénal p.15} : atteinte vie privée

Article 226-8 du code pénal ^{Article 226-8 du code pénal p.15} non consentement

1. licence creative commons - <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>

3.1. Droit à l'image des mineurs

LOI n° 2020-1266 du 19 octobre 2020



Texte légal

Cette loi^{LOI n° 2020-1266 du 19 octobre 2020 p.15} vise à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne.

Elle encadre le travail des "enfants influenceurs" sur les plateformes de vidéos en ligne (YouTube, TikTok, Instagram...).



Elle comble un vide juridique car rien n'était prévu jusqu'alors pour les protéger. Elle leur ouvre également un droit à l'oubli numérique qu'ils pourront exercer seuls sans leurs parents.

Les risques



Complément



Article de la CNIL

<https://www.cnil.fr/fr/partage-de-photos-et-videos-de-votre-enfant-sur-les-reseaux-sociaux-quels-sont-les-risques>



Attention



Avant de publier la photo ou la vidéo d'un mineur, l'accord signé **des deux parents** est nécessaire. Par exemple, si un enfant membre d'un forum souhaite y publier sa photographie, le responsable du forum devra obtenir le consentement des parents.

4. Exercice : Testez vos connaissances sur le droit d'auteur et le droit à l'image

[solution n°1 p. 11]

Exercice

Pour illustrer vos diaporamas ou vidéo, vous utilisez des images trouvées sur le web. Avez-vous le droit ?

- oui, si elle sont sur le web ; elles sont accessibles à tous.
- non
- Ca dépend

Exercice

Pour illustrer vos propos, vous utilisez un schéma qui complète parfaitement vos explications. Vous ne savez pas qui a créé ce schéma, vous l'utilisez depuis toujours. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend

Exercice

Pour la bande son de votre diaporama ou vidéo, vous voulez utiliser la musique d'un disque issu de votre discothèque. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend

Exercice

Vous avez accepté de participer au reportage photo ou tournage d'une vidéo qui présentait entre autre vos activités. Vous copiez ces photos ou cette vidéo depuis le web pour l'insérer dans une de vos page web ou une de vos vidéos. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend

Exercice

Vous avez téléchargé une photo sur le web, les droits d'exploitation sont permis grâce à la licence creative commons : CCBYND.

Vous la retouchez avec un logiciel de création et modification de photo afin de la publier sur facebook. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend

Exercice

Lors d'une session de formation vous photographiez les apprenants. Avez-vous le droit de publier l'image ?

- oui
- non
- ça dépend

Exercice

Vous souhaitez utiliser un support pédagogique créé par un autre formateur.

- C'est l'organisme de formation pour qui vous travaillez qui vous donne un support d'un autre formateur, vous n'avez pas à vous préoccuper.
- Vous n'avez pas besoin d'obtenir l'autorisation du créateur du support pédagogique.
- Vous pouvez utiliser le support pédagogique avec l'autorisation du créateur.

5. Différents sites de ressources multimédia**Stock d'illustrations ou photos**

libre de droit		payant	
Freepik ²	Internet archive ³	Adobe stock ⁴	Shutterstock ⁵
Pexel ⁶	Shotstash ⁷	Black Illustrations ⁸	Storyblocks ⁹
stocksnap ¹⁰	Manypixels ¹¹	Getty Images ¹²	DisabilityIN ¹³
Unsplash ¹⁴		iStock ¹⁵	

Stock d'illustrations ou photos

2. Freepik - <https://www.freepik.com/>

3. <https://archive.org/index.php>

4. adobe stock - <https://stock.adobe.com/fr/>

5. shutterstock - <https://www.shutterstock.com/fr/>

6. pexels - <https://www.pexels.com/fr-fr/>

7. <https://shotstash.com/>

8. <https://www.blackillustrations.com/>

9. story blocks - <https://www.storyblocks.com/stock-image>

10. stocksnap - <https://stocksnap.io/>

11. <https://www.manypixels.co/gallery>

12. <https://www.gettyimages.fr/>

13. <https://disabilityin.org/resource/disability-stock-photography/>

14. unsplash - <https://unsplash.com/>

15. istock - <https://www.istockphoto.com/fr>

Icônes

Site de vente de pack d'icônes thématiques et **respectant les principes d'accessibilité** : Noun Project¹⁶

SVG SILH¹⁷ Les éléments au format svg peuvent être téléchargés en couleur !

Tous les codes des émoticônes : Emojilist¹⁸, Emojiterra¹⁹

Ressources pour l'accessibilité



Conseil

Ensemble de symboles et de ressources pour la Communication Alternative et Améliorée (CAA)²⁰

Stock de vidéos

gratuites		payantes	
Life of vids ²¹	Videvo ²²	Gettyimages ²³	Shutterstock ²⁴
Mazwai ²⁵	Storyblocks ²⁶	Istockphoto ²⁷	Videoblocks ²⁸
Pikwizard ²⁹	Artgrid ³⁰	Pond5 ³¹	Placeit ³²
Pixabay ³³		Shutterstock ³⁴	Shutterstock ³⁵

Stock de vidéos

16. <https://thenounproject.com/>

17. <https://svgsilh.com/>

18. <https://unicode.org/emoji/charts/full-emoji-list.html>

19. <https://emojiterra.com/hundred-points/>

20. <https://arasaac.org/>

21. Life of vids - <https://www.lifeofvids.com/>

22. videvo - <https://www.videvo.net/>

23. gettyimages - <https://www.gettyimages.fr/>

24. shutterstock - <https://www.shutterstock.com/fr/video>

25. mazwai - <https://mazwai.com/>

26. <https://www.storyblocks.com/>

27. istock photo - <https://www.istockphoto.com/fr>

28. videoblocks - <https://www.videoblocks.com/>

29. Pikwizard - <https://pikwizard.com/video>

30. <https://artgrid.io/>

31. pond5 - <https://www.pond5.com/fr/stock-footage/>

32. <https://placeit.net/>

33. <https://pixabay.com/videos/search/>

34. shutterstock - <https://www.shutterstock.com/fr/video>

35. shutterstock - <https://www.shutterstock.com/fr/video>

Musique, bruitage

Musicscreen ³⁶	Au bout du fil ³⁷	Audio Micro ³⁸	Artist ³⁹
BBC sound effect ⁴⁰	Music screen ⁴¹	Sound Fishing ⁴²	Epidemic ⁴³
Music Mediatracks ⁴⁴	Free sound ⁴⁵	Pond5 ⁴⁶	Chaine YouTube La musique libre ⁴⁷
Soundbible ⁴⁸	FMA ⁴⁹	Audionautix ⁵⁰	https://musopen.org/fr/music/

Musique, bruitages et son

36. musicscreen - <https://www.musicsscreen.be/musique-libre-de-droit/Catalogue/Grandioso.html>

37. au bout du fil - <https://www.auboutdufil.com/>

38. <https://fr.audiomicro.com>

39. <https://artlist.io/>

40. bbc sound effect - <http://bbcsfx.acropolis.org.uk/>

41. <https://www.musicsscreen.be/musique-libre-de-droit-gratuite.html>

42. <https://www.sound-fishing.net>

43. <https://www.epidemicsound.com/fr/>

44. Music Mediatracks - <https://www.musicmediatracks.com/fr/?gclid=CPb299jR7tECFSz0wodlcEM9A>

45. <https://freesound.org/people/claudiooliveira2/sounds/155599/similar/>

46. <https://www.pond5.com/fr/>

47. <https://www.youtube.com/user/ActaMusic/videos>

48. <https://soundbible.com/>

49. <https://freemusicarchive.org/>

50. <https://audionautix.com/>

Solutions des exercices



Solution n°1

[exercice p. 7]

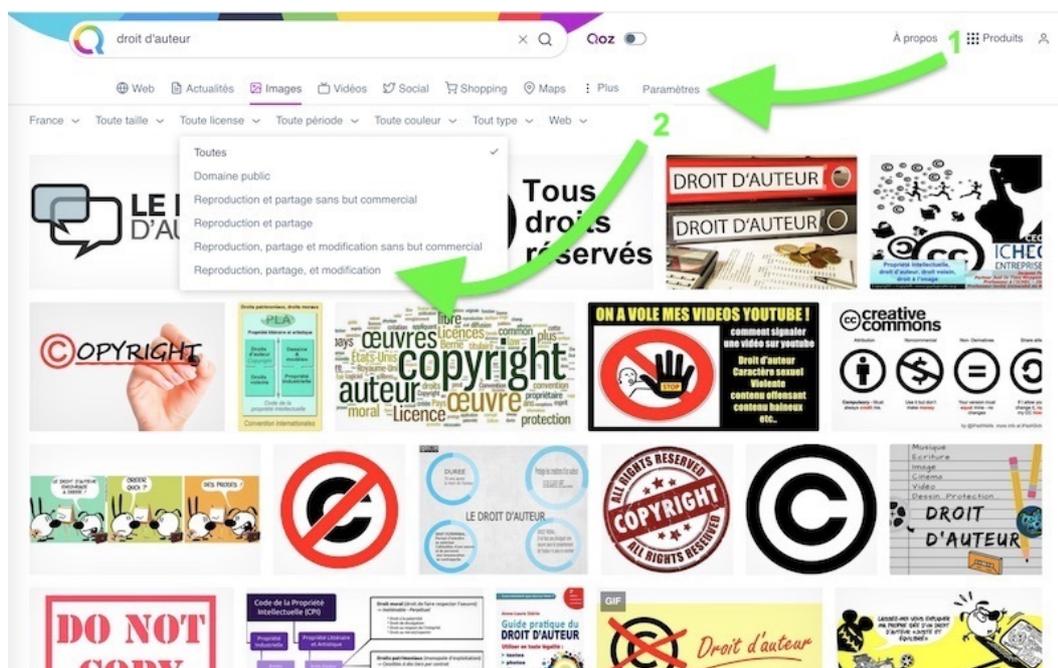
Exercice

Pour illustrer vos diaporamas ou vidéo, vous utilisez des images trouvées sur le web. Avez-vous le droit ?

- oui, si elle sont sur le web ; elles sont accessibles à tous.
- non
- Ca dépend
- Ca dépend : il faut vérifier que l'auteur de ces images a permis son exploitation et dans l'affirmative, quelle type d'exploitation a-t-il permis ?

Sur les navigateurs de recherche vous trouvez souvent la possibilité de sélectionner les images suivant leur droit d'exploitation.

S'il n'y a pas d'indication claire, passez votre chemin, vous ne pouvez pas utiliser l'image.



Moteur de recherche Qwant

Exercice

Pour illustrer vos propos, vous utilisez un schéma qui complète parfaitement vos explications. Vous ne savez pas qui a créé ce schéma, vous l'utilisez depuis toujours. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend
- Non, c'est à vous de faire la preuve que l'image est libre de droit d'exploitation.

Exercice

Pour la bande son de votre diaporama ou vidéo, vous voulez utiliser la musique d'un disque issu de votre discothèque. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend
- Vous n'avez pas le droit, sauf si l'auteur vous a cédé les droits d'exploitation de la musique.

Exercice

Vous avez accepté de participer au reportage photo ou tournage d'une vidéo qui présentait entre autre vos activités. Vous copiez ces photos ou cette vidéo depuis le web pour l'insérer dans une de vos page web ou une de vos vidéos. Avez-vous le droit ?

- oui
- non
- ça dépend
- Sans autorisation, vous n'avez pas le droit. Vous avez donné votre accord pour être filmé, cela ne vous donne pas le droit d'exploiter les photos ou la vidéo d'une tierce partie. Une oeuvre audiovisuelle est une oeuvre collective, différentes personnes ont des droits sur l'oeuvre (réalisateur, chef-opérateur, musicien, comédien...)

Exercice

Vous avez téléchargé une photo sur le web, les droits d'exploitation sont permis grâce à la licence creative commons : CCBYND.

Vous la retouchez avec un logiciel de création et modification de photo afin de la publier sur facebook. Avez-vous le droit ?

- oui
<https://creativecommons.org/licenses/>
- non
- ça dépend
- Non, vous n'avez pas le droit, l'auteur a spécifié qu'il accordait une utilisation libre (CC) mais sous réserve de citer son nom :BY et ND « Non Derived » = sans modification.
Pour plus d'information consulter le site de la licence créative commons.⁵¹

⁵¹. <https://creativecommons.org/licenses/>

Exercice

Lors d'une session de formation vous photographiez les apprenants. Avez-vous le droit de publier l'image ?

- oui
- non
- ça dépend

Q Vous avez uniquement le droit si chacune des personnes présentes sur la photo a signé une autorisation vous accordant de la prendre en photo et de publier la photo. Cette autorisation doit mentionner le type et l'objectif des publications, une durée d'accord et une zone géographique (monde, France...)

Exercice

Vous souhaitez utiliser un support pédagogique créé par un autre formateur.

- C'est l'organisme de formation pour qui vous travaillez qui vous donne un support d'un autre formateur, vous n'avez pas à vous préoccuper.
- Vous n'avez pas besoin d'obtenir l'autorisation du créateur du support pédagogique.
- Vous pouvez utiliser le support pédagogique avec l'autorisation du créateur.

Q Le droit d'auteur est un droit qui protège les œuvres de l'esprit, y compris les supports pédagogiques. Le créateur d'un support pédagogique dispose d'un droit exclusif sur son utilisation. Le formateur peut donc l'utiliser **si le créateur du support a donné son autorisation**. Si c'est un organisme de formation qui vous le donne, il est supposé avoir l'autorisation ou avoir acheté les droits d'exploitation de ce supports. En général il aura acheté ce support sans aucun marque de propriété du créateur sauf peut-être pour les photos, illustrations, vidéos... C'est une négociation financière qui peut inclure l'achat des droits pour tout ou partie du support. De votre côté il est préférable de vous assurer que le support est bien exploitable par vous, auprès de l'organisme.

Glossaire



Consentement

Dans le domaine juridique, le consentement est l'autorisation ou l'accord donné à un acte légal. Il est explicite s'il est formulé complètement et formellement. Donc préférez un écrit.

Références



- Article 226-1 code pénal* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006417929&cidTexte=LEGITEXT000006070719>
- Article 226-8 du code pénal* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006417938&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20020101>
- Demander retrait image* <https://www.cnil.fr/fr/demander-le-retrait-de-votre-image-en-ligne>
- Le droit à l'image à la télévision* <https://www.csa.fr/Cles-de-l-audiovisuel/Pratiquer/Usagers-vos-droits/Le-droit-a-l-image-a-la-television>
- LOI n° 2020-1266 du 19 octobre 2020* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042439054>

Mentions légales



Frédérique Bertelet - Ezlearn Conseil